

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. HUOT, M. MAILLY, Mme DUMOUTIER, M. BIGOT, Mme COLLIGNON, Mme LEFI.

Absents : M. BONVALOT et M. TERRYN excusés.

**Pouvoirs : M. BONVALOT donne pouvoir à M. JANNY,
M. TERRYN donne pouvoir à MME FONTAINE.**

Secrétaires : Mme COUVIDAT, Mme FONTAINE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- **Taxe d'aménagement : application de l'article 109,**
- **Versement d'une subvention,**
- **Modalité d'amortissement des biens de faible valeur.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2022
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2	Remboursement des fournitures de bureau et des frais postaux par le SIVOS pour 2022
---------------------	--

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à **460.00 € les frais de fournitures de bureau** et à **245.00 € les frais postaux** (réel) à faire rembourser au SIVOS pour 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 3	Remboursement des charges par la CDC pour l'année 2022
---------------------	---

Suite au transfert des compétences Petite enfance, Périscolaire et Scolaire à la CDC « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » avec mise à disposition de bâtiments et de personnel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appeler à la CDC le remboursement :

Pour la compétence Périscolaire :

14 573.28 € le remboursement des charges de personnel,

Pour la compétence Scolaire (entretien de l'école élémentaire) :

15 416.01 € le remboursement des charges de personnel,

Représentant un total de 29 989.29 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 4	Renouvellement des conventions d'occupation précaire
---------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les conventions d'occupation précaire pour une durée d'un an pour le prix modique de **70.00 €/ha** ; ces conventions ayant pour but de permettre à la commune de reprendre annuellement les parcelles afin de pouvoir assurer son développement économique et urbain (conventions pour YB 69 Les Nuattes 0 ha 75 et AD 123 – 124 – 125 Les Fours Banaux 0 ha 50).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2023 en début d'exercice
---------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel en 2023
---------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984, des agents non titulaires correspondant aux grades d'Adjoint administratif, d'Adjoint technique, d'Adjoint du patrimoine, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel (surcroît de travail ou remplacement d'un agent en arrêt).

Cette autorisation couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 7	Adhésion au groupement de commande du SDEA
---------------------	---

Etant déjà adhérente au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, la commune n'a donc pas à réadhérer au SDEA. Par contre, le conseil municipal autorise le Maire à inscrire la commune et ses différents sites de livraison en électricité pour le prochain appel d'offres du SDEA qui aura lieu en 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 8	Achat d'un véhicule électrique
---------------------	---------------------------------------

Après consultation chez Citroën, Peugeot et Opel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Citroën pour un Berlingo Van Fourgon Taille M 800kg Moteur électrique de 136 ch (100kw) batterie 50 kWh avec roue de secours, aide au stationnement, pack de changement attelage et balisage avec triangle + giro pour un montant de 36 250.00 € HT soit 43 979.76 € TTC.

Un financement dans le cadre de la transition écologique a été demandé au titre de la DETR pour un montant de 10 875.00 € et la commune espère un bonus écologique de 5 000.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 9	Achats mobiliers
---------------------	-------------------------

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à acheter du mobilier pour meubler les 3 bureaux et la future salle de Conseil Municipal. Plusieurs devis seront demandés et examinés en commission communale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

De nouveaux rideaux pour la salle des fêtes seront choisis, à la fois pour les fenêtres et la scène, ainsi que de nouvelles armoires de rangement pour la mairie.

Compte-tenu de l'inflation actuelle et des investissements en cours, il est proposé de ne pas changer les chaises de la salle des fêtes pour l'instant.

RAPPORT N° 10	Bornage, vente et achat de terrains
----------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire réaliser par FP Géomètre le bornage du terrain communal situé derrière le COSEC cadastré AD 425 d'une superficie de 20 988 m² pour le projet de création d'une piste d'athlétisme, nécessitant la vente au SIVOS d'environ 10 000 m².

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Un bornage sera fait par le SIVOS simultanément sur la parcelle AE 63 d'une superficie de 30 356 m² située derrière le collège pour le projet de création par la commune d'un nouveau terrain de foot avec vestiaires ainsi que la réalisation d'un City Stade nécessitant l'achat par la commune d'environ 20 000 m².

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à réaliser la vente et l'achat de ces terrains pour préparer la réalisation de ces projets sur la base de 4.00 € le m² sachant que les frais de bornage seront réglés pour chaque parcelle par l'acheteur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 11	Réfection du pont de la Goguette
----------------------	---

La commune n'a toujours pas engagé la réfection du pont de la Goguette.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux sur la base réévaluée de 32 936.50 € HT soit 39 523.80 € TTC,
- autorise le Maire à solliciter auprès du Département une subvention de 30 % sur ce montant HT soit 9 880.95 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 12	Reconduction de la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le City Stade
----------------------	--

Suite à la consommation de l'enveloppe financière de l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport début septembre auquel la commune avait répondu pour la création d'un City Stade, le conseil municipal autorise le Maire :

- à renouveler la demande auprès de l'ANS en le situant sur la partie de la parcelle AE 63 que la commune va racheter au SIVOS de la Région de Piney,
- ou à demander toute autre subvention jugée utile pour mener à bien ce projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 13	Demande de subventions pour la réhabilitation énergétique de 2 logements communaux et d'un local commercial
----------------------	--

Suite à la demande de DETR pour ce projet, et après contact avec la Région, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter 3 subventions auprès de la Région :

- 2 par Climaxion (1 pour l'isolation et 1 pour la chaudière bois)
- 1 pour la lutte contre la vacance des logements.

Il autorise le Maire à solliciter également une subvention auprès du Département.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 14	Eclairage public : passage aux leds
----------------------	--

Le coût du passage de l'éclairage public en leds des 321 luminaires du bourg centre (les hameaux étant déjà en leds) a été estimé par le SDEA après 50 % de subvention du Syndicat à 112 000.00 € plus 10 000.00 € à 15 000 € de conformité.

Compte tenu du coût élevé et du retour assez lent sur investissement pour la commune, du fait de la période d'éclairage limitée, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ce passage en éclairage leds sur 2 ans par moitié en commençant par la traversée de Piney sur la RD 960 et les rues de traverses en fonction des commandes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 15	Nomination du correspondant Incendie et secours
----------------------	--

Pour répondre à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, il est proposé de nommer un correspondant Incendie et secours au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Franck TERRYIN.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 16	Vœu en soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la situation des finances locales
----------------------	---

Le conseil municipal décide de soutenir l'action de l'Association des Maires de France.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 17	Taxe d'aménagement : application de l'article 109
----------------------	--

L'article 109 de la LFI 2022 rend obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement à la CDC.

Le conseil communautaire du 28/11/2022 ayant fixé à 0.1 % le taux de reversement de la TAM et les délibérations devant être identiques, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le reversement de 0.1 % de la TAM de la commune à la CDC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 18 | **Versement d'une subvention au secteur paroissial de Piney**

Depuis deux ans, le Marché de Noël est animé en chansons par des personnes qui souhaitent que leur prestation soit remerciée par une subvention au secteur paroissial de Piney.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 300.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 19 | **Modalité d'amortissement des biens de faible valeur**

Les biens de faible valeur sont actuellement amortis sur un an selon la même règle que les autres, à savoir au prorata temporis dès le premier jour du mois suivant l'acquisition.

Pour faciliter le calcul des amortissements, il est possible d'amortir ces biens à partir du premier jour de l'année suivante. Le conseil municipal décide de prendre une délibération dans ce sens.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 20 | **Marché d'assurances**

Le marché d'assurances arrive à échéance le 31 décembre 2022. Un nouvel appel d'offres a été lancé. Ont été retenus :

- Lot 1 : Responsabilité civile : SMACL
- Lot 2 : Protection fonctionnelle : SMACL
- Lot 3 : Protection juridique : SMACL
- Lot 4 : Flotte automobile : SMACL
- Lot 5 : Dommage aux biens : CIADE
- Lot 6 : Risques statutaires du personnel : SMACL

QUESTIONS DIVERSES**- Travaux et projets en cours**

Présentation des aménagements au cimetière (création de 30 cavurnes, installation d'un banc), des travaux de fleurissement pourraient être engagés pour agrémenter le visuel.

Proposition de faire une visite du chantier Mairie – SDF - Poste.

Une étude a été faite pour savoir quel serait le coût d'une chaudière plaquette bois/granulés par rapport à une chaudière granulés exclusive (+100 000 €). Cette hypothèse ne sera pas retenue.

Evocation du retrait de la main courante qui n'était plus aux normes. Selon les besoins exprimés par le club de foot, une main courante sera réinstallée. Il est demandé si néanmoins le projet du nouveau terrain de foot sera maintenu : à minima, oui pour le collège.

- Informations du Syndicat DEPART sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Il s'agit de fiches-outils relatives à la trame verte et bleue, aux petits espaces de nature, haies, jardins et vergers contribuant à la qualité du cadre de vie au quotidien.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service du SIEDMTO

- **Retour sur le 11 Novembre et l'exposition**

150 visiteurs environ sur le week-end, beaucoup de pinois.

90 collégiens environ ont visité l'exposition, ils ont apprécié cette information.

Un reportage sur la visite des collégiens a été diffusée sur canal 32.

Les enfants âgés de 8 à 12 ans, qui ont déposé les flammes, ont compris la portée de leur geste grâce aux explications.

Mobiliser en amont les jeunes pour la vente du bleuet.

- **Marché de Noël du dimanche 18 décembre 2022 : tour de présence**

MM. Denormandie, Janny, Dziubanowski, Mailly viendront le matin et le soir.

Présence de Mme Fontaine : 11 h 30 –12 h 30 et 14 h 00 - 15 h 00

- **Distribution des chocolats**

- **Projet d'éoliennes sur les franges du PNRFO**

- **Informations PNRFO**

Révision de la charte 2025 – 2040

Monsieur le Maire rappelle que cette instance est une chance pour notre territoire. Par son intermédiaire, des subventions/financements sont attribués pour développer et soutenir la création d'entreprises dans les communes.

Le PNRFO s'investit à travers de nombreuses thématiques : écologie, économie, patrimoine, tourisme...

Monsieur le Maire invite les élus de la commune à être des représentants assidus pour que les arbitrages ne soient pas laissés aux mains des administratifs.

- **Schéma directeur d'assainissement**

L'étude va démarrer très prochainement. Des prélèvements vont être effectués en nappe haute et basse.

- **Réflexion sur la fiscalité 2023**

La fiscalité 2023 sera revue lors du budget prévisionnel.

Séance levée à : 22 h 50